

nistre des Finances, si on montrait plus de générosité à l'égard de l'Ouest, et si on témoignait plus d'esprit de justice, la minorité obtiendrait dans l'Ouest toutes les concessions qu'elle voudrait, absolument comme dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, où le ministre des Finances nous a dit qu'il n'y avait pas d'écoles séparées, ce qui n'empêche que les catholiques y jouissent de privilèges bien plus considérables qu'il nous laisse entendre que ce bill en donnera aux catholiques de l'Ouest. Je ne veux pas en dire plus long. Cette question est très grave, et il s'y rattache des conséquences d'une grande importance pour la population du Canada. C'est une question qui donne à réfléchir, et il est certain que nous ne sommes pas prêts d'en voir la fin. Si ce projet de loi nous avait été soumis de façon plus modérée, et d'une manière constitutionnelle, il est possible que nous n'en aurions plus entendu parler aux prochaines élections. Mais ce projet de loi ayant été élaboré en l'absence des conseillers constitutionnels de la couronne, la population de l'Ouest ayant été tenue dans l'ignorance de ce qui se tramait contre elle, ce sont là des griefs sérieux dont le souvenir n'est pas près de s'éteindre, surtout si l'on veut bien considérer que le premier ministre a mis une hâte intempestive à nous soumettre ce bill et qu'il a employé dans son discours des termes tout particulièrement violents, si on veut bien aussi se rappeler les événements qui se sont produits depuis que l'incident de l'intervention du délégué apostolique a été soulevé, si l'on n'oublie pas enfin la manière dont les représentants de l'Ouest ont été traités, et la façon dont la question financière et la question des forêts des mines, etc., a été résolue. Je veux bien espérer que ces fâcheux souvenirs finiront par s'éteindre, mais pas avant cependant que tout danger aura disparu et que notre population se sera à ce point pénétrée de ses devoirs qu'elle se choisira un Gouvernement qui saura donner à la majorité comme à la minorité la plénitude de ses droits constitutionnels, et, ce qui est aussi dans l'intérêt des deux, une véritable et réelle autonomie provinciale.

M. O. TURGEON (Gloucester) : Monseigneur l'Orateur, je m'aperçois qu'il se fait tard, bientôt on sonnera l'heure de clore une longue semaine de labeur, déjà trop longtemps peut-être a duré ce débat qui a donné lieu à une série de discours tous plus éloquentes les uns que les autres, et je n'aurais certainement pas pris la parole à mon tour si les nobles sentiments que j'ai entendu exprimer des deux côtés de la Chambre n'avaient réveillé chez moi de bien agréables souvenirs.

J'ai plaisir à le déclarer, Monsieur l'Orateur, après avoir vu le jour dans la province française de Québec et être passé tout jeune encore au milieu d'autres Français, qui jusque-là ne m'étaient connus que par

l'histoire de leurs héros et de leurs martyrs, j'ai toujours reçu le plus gracieux accueil possible des Irlandais, Ecossais ou Anglais qui ont leurs établissements dans les diverses régions du vaste comté de Gloucester que j'ai en ce moment l'honneur de représenter ici. J'ai été tout de suite frappé des vives expressions de sympathie, de l'exubérance et de la cordialité des sentiments de ces gens, qui ont été les premiers à inspirer mon ambition politique, qui ont quitté leurs maisons, leurs champs, leurs bateaux de pêche pour venir aux "polls" voter pour moi, pendant que mes propres gens n'avaient pas cru devoir le faire.

Ceci, Monsieur l'Orateur, se passait à une époque où les échos de l'éloquence patriotique de Joseph Howe vibraient encore à travers les collines et les vallées du Nouveau-Brunswick et de la Métapédia, portés sur la vague qui se déroulait vers ces provinces de l'Ouest qui bientôt devaient s'unir au reste du Canada par des liens beaucoup plus forts que les rails et les ponts de fer de la grande voie nationale—les liens plus nobles et plus durables de la fraternité, de la bienveillance, de la justice et de l'égalité.

Ce fut quelques années plus tard seulement que se réunirent les pères de la confédération, représentants des différentes provinces de l'Amérique septentrionale anglaise. Me sera-t-il permis de rappeler ici quelques noms qui, plus que d'autres peut-être, sont restés dans la mémoire du peuple? Sir John A. Macdonald, sir George-Etienne Cartier, D'Arcy McGee, Oliver Mowat, George Brown, sir Charles Tupper, sir Leonard Tilley. Formés en une sorte de conseil international, ces hommes entreprirent la lourde tâche de poser les bases d'une nation nouvelle, formée de races et de croyances diverses. Confondant leur pensée dans une même aspiration patriotique, ils élaborèrent pour les différentes provinces de l'Amérique septentrionale anglaise une constitution destinée à protéger les faibles tout en assurant le bien-être des forts. Cette jeune nation, Monsieur l'Orateur, née avec les multiples vertus de ses nombreuses races, a fait, dans le développement des ressources que la nature lui a prodiguées, de tels progrès que le Canada est sûrement appelé à devenir une des grandes nations du vingtième siècle, la plus grande nation chrétienne de l'univers. Après moins d'un demi-siècle, nous avons déjà fait des progrès que toute autre nation peut nous envier. Les Etats-Unis ont eu leur période de grand progrès; mais leur développement tant moral que matériel ne se peut comparer à celui que le Canada a pris pendant les huit ou dix dernières années. Nous avons eu l'avantage de faire entrer dans l'union l'île du Prince-Edouard, puis la Colombie-Anglaise, qui, avec ses immenses ressources en bois, en or, en terres et en pêcheries ne peut manquer de devenir pour le Canada un élément considérable de progrès. Nous avons ajouté à notre patrimoine les vastes territoires du Nord-Ouest